



## Documents requis

- Chaque personne qui demande des mesures d'accommodation ou des services doit fournir soit un rapport d'évaluation d'un neuropsychologue ou d'un psychologue attestant du TDAH, soit un certificat médical complété par un médecin ou un psychiatre (formulaire : Certificat médical d'attestation de limitations fonctionnelles disponible sur notre site Internet).
- Le rapport d'évaluation diagnostique doit indiquer l'impact actuel du TDAH sur le rendement scolaire, car il servira de base pour déterminer les accommodations et les services qui seront offerts. Il est donc dans l'intérêt de l'étudiante ou de l'étudiant de présenter un rapport d'évaluation récent (deux ans ou moins).
- S'il y a lieu, le rapport doit contenir de l'information concernant les médicaments que prend la personne et les effets secondaires qui peuvent influencer son fonctionnement scolaire.

## Accommodations possibles pour les études

En conformité avec la Politique d'intégration des personnes handicapées étudiantes à l'Université Laval, des accommodations peuvent être nécessaires.

- Elles sont planifiées pour répondre à des limitations directement reliées au TDAH de la personne, tout en respectant les objectifs du programme d'études.
- Elles ne sont pas prévues pour remédier à des habiletés de base non acquises antérieurement dans le parcours scolaire (ex. : grammaire de base, préalables en mathématiques, anglais comme langue seconde, etc.).
- Elles sont autorisées et offertes conditionnellement à une rencontre d'évaluation des besoins avec un conseiller ou une conseillère du Centre d'aide aux étudiants. Ces accommodations et services sont réévalués périodiquement.

### En classe

Le personnel enseignant doit faire preuve de discrétion et respecter la confidentialité de l'information transmise au sujet d'une étudiante ou d'un étudiant de son groupe. L'identification d'une personne et le dévoilement de son TDAH peuvent conduire à des attitudes négatives ou à des préjugés venant des camarades de classe, ou bien à un sentiment d'embarras chez l'étudiante ou l'étudiant concerné. Il importe aussi d'éviter les préjugés ou les fausses croyances concernant le TDAH. Beaucoup pensent à tort que le TDAH ne touche que les enfants et qu'il disparaît à l'âge adulte.

Voici des attitudes à adopter face à une personne qui souffre du TDAH :

- s'assurer de son attention en favorisant le contact visuel (regarder dans les yeux) ou sonore (nommer la personne par son nom avant de lui parler);
- lui parler en utilisant des phrases plutôt courtes;
- encourager les messages écrits sur papier ou par courrier électronique, plutôt que des consignes uniquement verbales.

### La prise de notes en classe

À cause des difficultés d'attention associées au TDAH, il est possible que l'étudiante ou l'étudiant ait recours aux services de prise de notes en classe. Notre bureau aide d'ailleurs à embaucher une personne, habituellement un ou une camarade de classe. Certaines personnes préfèrent enregistrer le cours afin de le réécouter à la maison. Il s'agit alors de convenir de leur discrétion quant à l'usage ultérieur de cet enregistrement.



Oublis des consignes



Difficulté à maintenir l'attention

### La lecture

Pour pallier les difficultés de concentration associées au TDAH, il est possible que l'étudiante ou l'étudiant demande à bénéficier du service d'enregistrement audio des documents à lire dans le cadre du cours. Notre bureau coordonne un service d'enregistrement de lectures et offre de l'aide pour l'utilisation de logiciels spécialisés. Il est alors important de fournir à l'étudiante ou à l'étudiant, le plus tôt possible, la liste des documents de référence pour le cours et l'échéancier qui s'y rattache. Si une version électronique des documents est disponible, il serait souhaitable de la fournir à l'étudiante ou à l'étudiant.

### Les examens

La situation de chaque personne étant unique, lorsque des accommodations aux examens sont requises, elles sont nécessairement indiquées dans la lettre présentée par l'étudiante ou l'étudiant à chaque début de session au département concerné (professeur, professeure ou personne responsable).

Il est souhaitable de prévoir rapidement les aménagements nécessaires à la passation des examens. Dans certains cas, afin de ne pas pénaliser l'étudiante ou l'étudiant qui éprouve une difficulté accrue à se concentrer dans un contexte d'examen, il faudra prévoir un local tranquille où la personne pourra être seule, pour éviter les distractions et allouer le temps supplémentaire autorisé. Le surveillant se doit d'être discret et silencieux.

Pour les examens à choix multiples, il est préférable de permettre à l'étudiant ou à l'étudiante de répondre directement sur le questionnaire d'examen afin d'éviter les erreurs d'inattention sur la feuille-réponses.

En résumé, il est souhaitable que professeurs et étudiants s'entendent clairement sur leurs attentes respectives, et ce, dès le départ.



Distrait par l'environnement

Pour plus de détails concernant le Centre d'aide aux étudiants de l'Université Laval, consultez notre site [www.aide.ulaval.ca](http://www.aide.ulaval.ca)

### Confidentialité

Le Centre d'aide aux étudiants applique une politique de confidentialité par laquelle il s'engage à ne pas transmettre quelque documentation que ce soit sans une autorisation écrite de l'étudiante ou de l'étudiant.

### Sources :

NADEAU, K.G. (2006). *Survival Guide for College Students with ADD or LD*. Magination Press, New York.

VINCENT, Annick, M.D. (2005). *Mon cerveau a encore besoin de lunettes : le TDAH chez l'adulte*. Éditions Académie Impact, Lac-Beauport (Québec).

American Psychiatric Association (1996). *DSM-IV : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*. 4<sup>e</sup> édition. Washington : American Psychiatric Association.



Informations supplémentaires

